

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article342>



Abroger les traités contractés sans (ou contre) l'avis du peuple français

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - La constituante face à l'Union européenne -



Date de mise en ligne : jeudi 15 juillet 2010

Date de parution : 6 septembre 2010

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Des doléances particulières peuvent s'exprimer sur la question des engagements européens de la France, surtout après le vote bafoué par la classe dirigeante, du 29 mai 2005. C'est ainsi que l'on souhaiterait qu'une Constituante remette à plat les règles du jeu institutionnel, pour redonner vie à une démocratie confisquée. Pourquoi, dans cette mesure, ne pas mettre en débat la question des traités "scélérats" depuis Maastricht et débattre de leur abrogation par le peuple.

De même, il peut sembler intéressant de débattre de la perspective du retour au franc et à la maîtrise, sapée de nos jours, de la monnaie nationale. Le problème de la réintégration de la France dans le commandement de l'OTAN (contraire aux positions gaullistes à ce sujet) est également une doléance qui nous est chère. La France doit sortir de cet organisme soumis à la puissance américaine.

C'est donc plus largement à une prise de conscience, en matière de souveraineté, que devrait s'atteler, selon nous, la Constituante que vous appelez de vos vœux (les plus raisonnables du moment, vu la situation politique et l'impossibilité de tout autre débouché).

Le service public, que d'autres doléances expriment doit être restauré. Ainsi, bien sûr, que la démocratie, sur les principes du programme du Conseil National de la Résistance.

A titre collectif, nous souhaiterions que cette doléance puisse être exprimée sur votre site.